

### Déclarations de ministres

Le ministre a déclaré que le Canada est un négociant honnête pour ce qui est de l'acier. En fait, nous achetons plus d'acier et d'approvisionnements que nous n'en n'exportons vers les États-Unis. La société Algoma Steel achète au Michigan une bonne partie de son minerai de fer et du charbon à la Virginie occidentale. La société Algoma est donc très bien placée pour soutenir que nous devrions maintenir nos frontières ouvertes. Cependant, si des millions de tonnes d'acier en provenance de pays ayant accepté de restreindre volontairement leurs exportations vers les États-Unis aboutissent quand même dans ce pays après avoir transité par le Canada, que pouvons-nous bien dire!

Voilà pourquoi, à condition que le projet de loi corresponde bien aux conditions dont nous sommes convenus lors des négociations avec le gouvernement, c'est volontiers que nous l'appuierons et que nous l'adopterons rapidement. Je me réjouis d'avoir eu l'occasion de faire état de cette entente et d'indiquer que l'opposition officielle appuie cette motion.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, après les graves difficultés auxquelles ont donné lieu nos démarches pour régler notre différend sur le bois avec les États-Unis, nous espérons maintenant que cette nouvelle politique de l'acier portera fruit et contribuera à assurer la stabilité des échanges commerciaux entre nos deux pays dans ce domaine. La Chambre n'ignore pas, sans doute, que cette industrie de 8 milliards de dollars emploie plus de 50 000 travailleurs. Elle ne saurait résister à la conjoncture difficile du marché international de l'acier sans un appui ferme et indéfectible de la part du gouvernement.

Ces dernières années, la gestion des échanges commerciaux était à l'ordre du jour entre les États-Unis et le Canada. Les aciéries canadiennes se sont efforcées de régulariser leurs exportations afin de stabiliser les échanges commerciaux dans le contexte nord-américain. Cette politique a produit certaines tensions, mais aussi certains avantages dont le mérite revient largement au caucus sur l'acier de la Chambre des communes. Je tiens à féliciter ce caucus et notre représentant, le député de Regina-Est (M. de Jong).

Le programme annoncé aujourd'hui parle de surveillance et de licences. Nous avons, nous aussi, fait des instances sur la teneur de la mesure envisagée au cabinet de la ministre et nous comptons en faciliter l'adoption à la Chambre des communes. Mais après avoir parcouru le restant de ce programme, présenté comme cadre de la nouvelle politique de l'acier par la ministre, nous constatons qu'il n'est, somme toute, qu'une tentative très timide, très limitée pour régler les graves problèmes auxquels se heurte cette industrie importante du Canada.

Par exemple, nous aurions voulu que le gouvernement obtienne que le patronat et les syndicats de ce secteur s'engagent à collaborer à long terme, à planifier et à essayer d'étendre la gamme des produits de l'acier fabriqués au Canada et à les exporter dans d'autres pays que les États-Unis pour diversifier notre commerce et nous rendre moins vulnérables aux fluctuations du marché américain.

Nous croyons aussi qu'une politique de l'acier sérieuse doit absolument tenir compte des très graves difficultés d'Algoma Steel. Beaucoup de gens ont perdu leur emploi à Algoma Steel depuis quelques mois et la ministre aurait dû parler dans sa déclaration d'aujourd'hui du nombre d'emplois qui sont encore menacés. Elle aurait dû faire une déclaration sur l'adaptation de la main-d'oeuvre pour aider les employés à faire les changements nécessaires, étant donné les graves difficultés qu'affronte cette compagnie.

En ce qui a trait au commerce et au contrôle, cette déclaration marque un pas en avant, mais vu les problèmes graves et difficiles qu'affronte l'industrie de l'acier au Canada, elle laisse beaucoup à désirer.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas couper les cheveux en quatre et nous apprécions que la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) choisisse la Chambre des communes pour faire une déclaration sur la situation de l'industrie sidérurgique. C'est une déclaration très importante. Je la félicite de l'avoir faite et je l'en remercie.

• (1530)

Mon rappel au Règlement concerne le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis). En effet, nous n'avons reçu une copie de cette importante déclaration qu'au milieu de la période des questions. Il faut un peu de collaboration pour rendre les travaux de la Chambre le plus productifs et le plus constructifs possible et je rappelle au député qu'il serait certainement préférable que nous ayons le texte des déclarations, disons cinq minutes avant la période des questions. Je le répète, je ne veux pas dire que nous n'apprécions pas que la ministre ait fait sa déclaration à la Chambre aujourd'hui, au contraire.

**M. le Président:** Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a fait preuve de générosité dans ses commentaires sur l'habitude qu'a la ministre de présenter une déclaration à la Chambre. Bien sûr, ces commentaires sont à-propos.

La présidence s'est déjà prononcée sur l'utilité qu'il y a à essayer de communiquer les déclarations aux critiques de l'opposition le plus tôt possible. Je suis sûr que les ministres suivront ce conseil le plus rigoureusement possible.